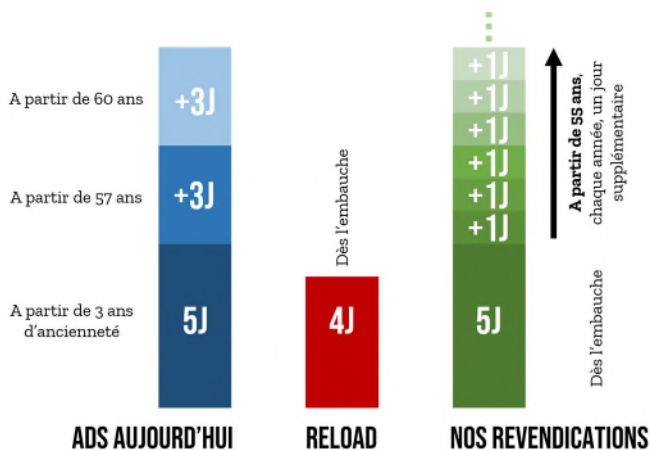


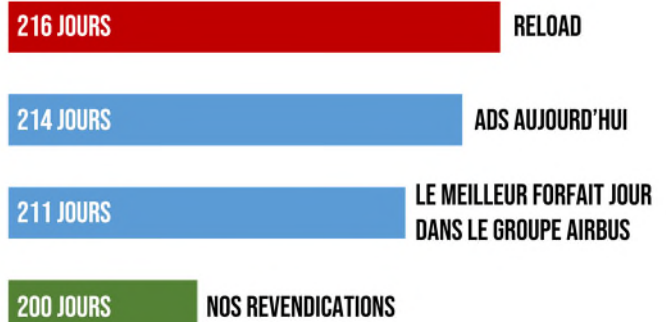
LES RÉGRESSIONS PROPOSÉES POUR 2024

Le projet RELOAD, qui vise à uniformiser les accords de toutes les entreprises du groupe Airbus d'ici 2024, s'attaque aux congés et au temps de travail. La direction l'a annoncé dès le début, elle est là pour « négocier le temps de travail, pas le temps de repos ». A l'arrivée, ses propositions au 14/06/2022 sont catastrophiques pour les conditions de travail et l'attractivité de l'entreprise.

CONGÉS SPÉCIAUX ET D'ÂGE : DES MIETTES



FORFAIT JOUR : TOUJOURS PLUS !

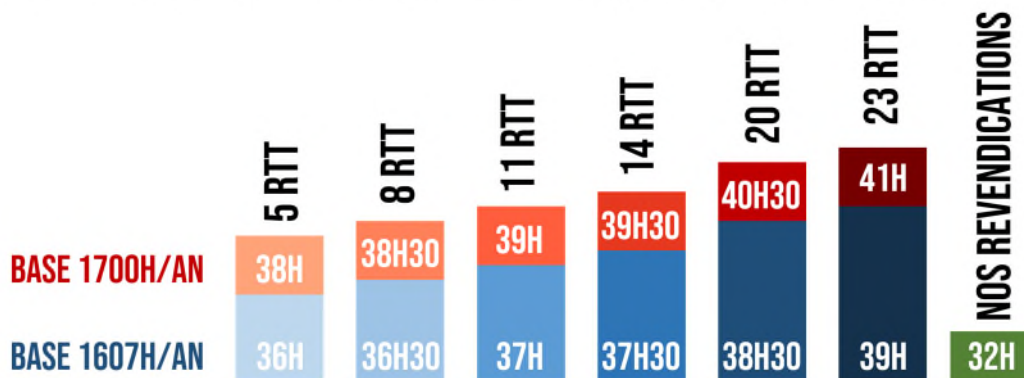


Le respect du temps de repos quotidien et hebdomadaire serait désormais sous la responsabilité des salariés alors que, légalement, c'est à l'employeur de le garantir !

ANNUALISATION : TOUJOURS PIRE !

La direction veut toujours **plus de flexibilité pour l'entreprise, donc plus de contraintes pour les salariés.**

- Elle généraliserait l'annualisation à tout le groupe (fin des heures supplémentaires et de leur paiement).
- Deux références horaires : 1607h/an pour les salariés à l'horaire et 1700h/an pour ceux à l'horaire forfaité.
- Des « plots » au-delà de la durée de référence qui pourraient **changer chaque année selon la nécessité opérationnelle !**



ET CE N'EST PAS TOUT :

- La fin des jours fériés garantis.
- Le lundi de Pentecôte deviendrait obligatoirement chômé et nous coûterait un RTT.
- Au moins 7 à 8 RTT imposés par l'employeur : la fermeture entre Noël et le jour de l'an et 3 jours *minimum* de fermeture collective, selon les besoins « business ».
- Un CET qui deviendrait beaucoup plus difficile à alimenter dans ces conditions.
- Le temps d'habillage/déshabillage ne serait plus du temps de travail, il serait compensé par une prime de 50€ brut sur 11 mois, soit 45,8€ brut par mois.
- Les heures supplémentaires obligatoires (préavis : 24h).

SOYONS ACTEURS

DÉFENDONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Les propositions de la direction sont des régressions inacceptables !

Il n'y a pas de fatalité : ensemble, nous pouvons agir pour porter des améliorations à nos conditions de travail.

COMMENT AGIR ?

1. JE M'INFORME

RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE

LE MARDI 28 JUIN 2022, DE 12H30 À 14H00

A L'AUDITORIUM (BÂTIMENT D, PALAYS)

L'information syndicale est un droit.

Vous pouvez déclarer la réunion sur myHR Time si vous souhaitez y participer sur votre temps de travail.

* indique les champs obligatoires.

Date de début:*	28.06.2022	Date de fin:*	28.06.2022
Type d'évènement:*	Autres		
Détail:*	INFO SYNDICALE		
	<input type="radio"/> Journée entière <input checked="" type="radio"/> Journée partielle		
	Veuillez écrire les heures en utilisant le format d'horloge 24 heures.		
Heure de début:*	12:30	Heure de fin:*	14:00
	HH:MM		HH:MM

2. JE DONNE MON AVIS

Réunion d'Information Syndicale, consultations, pétitions, faites entendre votre voix !

3. JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Retrouvez nos tracts et syndiquez-vous sur notre intranet :

<https://sites.google.com/airbus.com/cgt-ads>

N'hésitez pas à nous contacter : cgt_tlse@airbus.com

